



Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 février 2021

N°26/02/2021 : BUDGET PRIMITIF 2021 - ANNEXE MARCHÉ GARE

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février à 13h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le 1^{er} adjoint au Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 février 2021.

Présents : 42

Mesdames, Messieurs, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL, Valérie CAURO

Pouvoirs : 7

Mesdames, Messieurs Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Angèle LOUCHART à Laurence PAGES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Khalid LAABID, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Michel CAPPELLETTI à Olivier FOURNET, Sandrine LAGARDE à Laetitia DESGUERS, Andréa CARO à Arnaud HILION

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 18 Janvier 2021 relative au rapport d'orientations budgétaires.

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet du budget annexe primitif 2021 Marché gare présente les masses suivantes :

Section d'exploitation :

Dépenses et Recettes équilibrées à 341 800 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à 159 080 €

Soit un budget total de 500 880 €

Ce projet 2021 repose notamment sur les éléments suivants :

En Section d'exploitation :

En Dépenses :

Les principales inscriptions nouvelles concernant les dépenses réelles sont :

- Des charges destinées à l'entretien du site du Marché Gare (138 620 €)
- Des dépenses de personnel (45 000 €).

Les principales dépenses d'ordre sont le virement à la section d'investissement pour 66 451,17€ correspondant au montant des plus-values des cessions et les dotations aux amortissements pour 90 280 €

En Recettes :

Les principales inscriptions nouvelles concernant les recettes réelles sont :

- Des recettes de refacturation de charges aux usagers du site (115 000 €) qui sont facturées aux usagers en fonction des tantièmes sur le site, ainsi que des recettes locatives (150 500 €).
- Des cessions de parcelles de terrain dans l'enceinte du Marché Gare pour un montant total de 67 800 € : cession à la SCI GPS Immobilier pour 60 840 € HT et cession à la SCI Espace LINON pour 6 960 € HT.

En Section d'investissement :

En Recettes : La seule recette réelle d'investissement concerne des remboursements de caution pour 1 000€.

Les principales recettes d'ordre sont le virement de la section d'exploitation pour 66 451,17€ correspondant au montant des plus-values des cessions et les dotations aux amortissements pour 90 280 €.

En Dépenses : Les principales inscriptions nouvelles concernant les dépenses réelles sont divers travaux d'entretien sur les bâtiments du Marché Gare (149 080 €).

Au final, le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Marché gare présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET PRIMITIF MARCHÉ GARE 2021

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	138 620,00	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	8 000,00
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	45 000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	266 000,00
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	67 800,00
		<i>Total Dépenses Réelles Exploitation</i>		183 720,00	<i>Total Recettes Réelles Exploitation</i>		341 800,00
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	66 451,17			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	91 628,83			
		<i>Total Dépenses Ordre Exploitation</i>		158 080,00	<i>Total Recettes Ordre Exploitation</i>		0,00
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		341 800,00	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		341 800,00	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00			
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	149 080,00			
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		159 080,00	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		1 000,00
	ORDRE				021	VIREMENT A LA SECTION D'EXPLOITATION	66 451,17
					040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	91 628,83
		<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		0,00	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		158 080,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		159 080,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		159 080,00	
TOTAL DEPENSES		500 880,00	TOTAL RECETTES		500 880,00		

Considérant que le Budget Primitif 2021 – annexe du Marché gare, dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances du 18/02/2021, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif annexe du Marché gare pour l'exercice 2021,
- dire que les charges refacturées aux usagers du site du marché gare le seront en fonction des tantièmes du site.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR, 11 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 MARS 2021

De sa publication et/ou affichage le :

04 MARS 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 février 2021

Le Maire,
Brigitte BAREGES

